

Interop : le planning de démarrage est confirmé

L'interface électronique qui remplacera en 2012 les bordereaux de versement et les télécopies sera prête dans les derniers mois de 2011. Les établissements de crédit qui effectuent des opérations de numéraire aux guichets de la Banque de France, ainsi que leurs prestataires pour le traitement de valeurs ou le transport de fonds, doivent maintenant s'y préparer.

La mise en service du portail Interop, qui deviendra à terme le point d'entrée unique pour les opérations de numéraire aux guichets de la Banque de France, s'effectuera comme prévu à la fin de l'année 2011. Elle débutera en novembre 2011 par une phase pilote de deux mois durant laquelle un nombre limité d'établissements de crédit et de sociétés de transport de fonds roderont les nouvelles procédures avec quelques caisses de la banque centrale. Puis l'ensemble des établissements de crédit et des sociétés de transport de fonds sera invité à utiliser le nouvel outil avec chacune des implantations de la Banque de France, durant une période de montée en charge planifiée qui débutera en janvier 2012 et devrait durer environ six mois. En septembre 2012, les bordereaux de versement et les commandes par télécopie n'auront normalement plus cours.

Comment accéder à Interop

Seuls quelques établissements de crédit et les principales sociétés de transport de fonds se connecteront à Interop via une passerelle *ad hoc* qu'ils auront eux-mêmes développée pour y relier une application de gestion de leurs flux fiduciaires internes. Pour la plupart des établissements, les accès s'effectueront comme pour un site de « e-commerce », via les écrans développés par la Banque de France. Dans tous les cas, la transaction sera hautement sécurisée. La connexion exigera un certificat d'authentification, et les commandes devront être signées électroniquement.

Pour se préparer à l'utilisation d'Interop, les établissements devront donc s'assurer de disposer de ces deux éléments : un (ou des) poste(s) informatique(s) raccordé(s) à Internet, et des certificats d'authentification et de signature conformes à la politique d'acceptation commune (PAC) du CFONB

BANQUE DE FRANCE **INTEROP**
Rec 0.15.9

Accueil Transactions Avis Suivi Référentiel Administration Profil

Accueil > transaction > commandes

Client * : BANQUE DE NORMANDIE 3304570000001
 Banque Centrale * : Banque de France 3608820000001
 Transporteur * : CASH VALEURS 3105581000001
 Date/heure prévue * : 2011-05-04 Matin
 Réf. fragabilité : 7098745
 Montant total : 350 000,00 EUR

Client local * : BDN - DIRECTION DU BESSIN 3304573000001
 Point de retrait * : CAEN 3608820022003
 Transporteur local * : CASH VALEURS CAEN 3105581000001
 Service * : COMMANDE BILLET
 Code tournée : T0001

N°	Client local	Point de retrait	TDF local	Service	Code tournée
1	BDN - DIRECTION DU BESSIN	CAEN_	CASH VALEURS CAEN	COMMANDE BILLET	T0001

Vue partielle de l'écran de saisie d'une commande de billets

(Comité français d'organisation et de normalisation bancaire). Ils devront en outre, pour permettre leur inscription dans le référentiel Interop, avoir adhéré à l'association Gendi, afin d'obtenir un « préfixe d'entreprise » conforme au standard GS1.

Un référentiel adapté à l'organisation des opérateurs

La circulation des informations via Interop reposera en effet sur le standard international de gestion des échanges logistiques GS1 (Global System 1), retenu à la fois pour sa capacité à rendre compte des interventions des différents acteurs qui prennent place dans la réalisation d'une opération de numéraire, et pour la garantie qu'il apporte sur la traçabilité des échanges.

Avant d'utiliser Interop, les établissements devront prendre contact avec la Banque de France pour préparer leur enregistrement dans le référentiel Interop. Ce dernier est conçu pour refléter l'organisation des opérateurs dans la gestion des flux fiduciaires, en limitant par exemple le rayon d'action d'un pôle de back office à une zone géographique ou à une liste de caisses (pour la signature des commandes comme pour la visualisation des opérations).

Chaque établissement devra ainsi indiquer s'il demande la codification d'un seul ou de plusieurs « correspondants Interop » (entités génériques dotées d'un rayon d'action et à même de passer certaines opérations en fonction de leur catégorie — client, prestataire pour le conditionnement ou pour le transport des valeurs, caisse de la Banque de France). Il devra aussi associer à chacun de ces correspondants Interop un ou plusieurs utilisateurs qu'il aura désignés et qui seront dotés de rôles précis, éventuellement cumulables (enregistrer les transactions et consulter les informations de suivi, signer les commandes, gérer les accès à Interop pour le compte de l'établissement).

Étiquettes et codes-barres

Autre nouveauté introduite par Interop, les colis de billets versés ou retirés aux guichets de la Banque de France devront comporter une étiquette normalisée avec un code-barres, également conforme au standard GS1. Cette obligation pèsera cependant sur un nombre limité d'acteurs, ceux qui conditionnent les colis échangés dans les flux de numéraire : la Banque de France pour les billets qu'elle délivre, les sociétés de transport de fonds (ou de traitement de valeurs) ainsi que quelques établissements de crédit ayant conservé le conditionnement de leurs valeurs pour les colis versés aux guichets de la Banque.

Préparation à la bascule

Dans les semaines à venir, la Banque de France se rapprochera de l'ensemble de ses clients pour s'enquérir de leur degré de préparation à la bascule Interop et planifier avec eux leur intégration dans le nouveau dispositif.

D'ores et déjà, les établissements peuvent compléter leur information en consultant les documents décrivant le projet, en particulier les spécifications externes générales ou la FAQ disponibles auprès de l'équipe projet (1408-INTEROP-UT@banque-france.fr). Les opérateurs appartenant à l'un des réseaux bancaires représentés au sein du groupe de coordination réuni dans le cadre du CFONB pour préparer le passage à Interop peuvent également se mettre en relation avec les équipes en charge de la gestion des flux fiduciaires au sein de leur groupe (BPCE, Crédit Agricole-LCL, Crédit Mutuel, BNP Paribas, Société Générale, La Banque Postale, HSBC). Les sociétés de transport de fonds sont également représentées dans ce groupe et disposent généralement d'équipes travaillant sur le projet.

La Banque de France a mis à la disposition des membres du groupe de coordination un extranet sécurisé assurant la diffusion de la documentation relative au projet. Toute demande d'accès à cette documentation doit transiter par les représentants nationaux des groupes mentionnés ou être adressée, pour les opérateurs n'appartenant pas à l'un des réseaux bancaires cités, à l'équipe projet de la Banque de France (1408-INTEROP-UT@banque-france.fr).